

**Séance publique du 22 janvier 2001**

**Délibération n° 2001-6127**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Acquisition d'une parcelle située 67, route de Vourles et appartenant à Mme Ranc**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 janvier 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de la route de Vourles à Saint Genis Laval, une parcelle de terrain de 25 mètres carrés dépendant de la propriété située au numéro 67 de cette voie et appartenant à madame Ranc.

Aux termes du compromis qui est présenté, cette acquisition interviendrait au prix de 8 750 F conforme à l'avis du service des domaines, étant précisé que la Communauté urbaine ferait procéder à l'exécution de divers travaux rendus indispensables par le recoupement de ladite propriété, notamment la reconstruction d'une clôture et d'une réserve d'eau.

Ces travaux sont évalués à environ 75 000 F ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** résultant de l'acquisition et des frais liés à celle-ci étant évalués à 3000 F environ seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

**4° - La dépense** résultant des travaux sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,